

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
des
PYRENEES-ORIENTALES

SEANCE du 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le seize du mois de décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de la Mairie, sous la Présidence de Louis CASEILLES, Maire.

PRESENTS : MM. Louis CASEILLES. Marcel COLL. Marie-Madeleine SAN-JUAN. Laurent BOSCH. Danielle MIGEON. Sophie VAN DER WIJST. Jean XAUDERIA. Pauline FIGUERES-BARRE. Romain SIMENEL. Micheline EVEILLARD. Christian JODAS. Marie-Hélène DURO. Yves BENASSIS. Pierre DESCOSY.

Absent Excusé : Françoise TIBAU (A donné procuration à Yves BENASSIS)
Secrétaire de séance : Pauline FIGUERES-BARRE.

OBJET : TERRAINS INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de centrale photovoltaïque au sol déposé par la Régie Electrique Municipale et en cours d'instruction.

Il rappelle également que les terrains retenus pour l'implantation des installations sont propriété de la commune : parcelles Section A n° 433 et 343.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE et DONNE SON ACCORD : à la Régie Electrique Municipale pour implanter son projet de centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles communales **Section A N° 433 et 343**.

SOUTIENT : le projet de centrale photovoltaïque déposé par la Régie Electrique Municipale.

DONNE POUVOIR : à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport avec cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Laurent de Cerdans, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

